

## **ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU 14 MAI 2008**

À une assemblée spéciale du conseil municipal convoquée par Mme la Mairesse, Francine Bergeron, tenue à l'endroit ordinaire des sessions, mercredi le 14 mai 2008 à 19h30 à laquelle étaient présents MM. Denis Prescott, André Desrochers et Jean-Claude Charpentier.

Étaient absents : MM. Sylvain Gagnon, Guy Corriveau et Jacques Martial, conseillers

La secrétaire-trésorière était absente.

### **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Madame la Mairesse déclare l'assemblée ouverte après vérification du quorum.

Tous les membres du conseil présents sur le territoire de la municipalité sont présents.

### **NOMINATION DE MME CAROLE ROCHELEAU À TITRE DE SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE**

161-05-2008 Sur une proposition de M. Jean-Claude Charpentier, appuyé par M. André Desrochers il est résolu à l'unanimité des conseillers de nommer Mme Carole Rocheleau à titre de secrétaire d'assemblée pour cette réunion spéciale.

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

162-05-2008 Sur une proposition de M. Denis Prescott, appuyé par M. Jean-Claude Charpentier il est résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

### **LECTURE DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Mme la Mairesse procède à la lecture de l'avis de convocation dont les sujets à être traités sont les suivants :

1. Acceptation de la soumission de la vidange, transport et disposition du contenu des fosses septiques des résidences isolées.
2. Mandat à M. Pierre Bertrand de Teknika HBA.
3. Demande d'autorisation pour la signature d'un protocole d'entente entre le ministère des Transports et la municipalité de Mandeville.

### **ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

#### **ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

163-05-2008 Sur une proposition de M. Denis Prescott, appuyé par M. André Desrochers il est résolu à l'unanimité des conseillers que l'avis de convocation soit accepté tel que lu.

#### **ACCEPTATION DE LA SOUMISSION DE LA VIDANGE, TRANSPORT ET DISPOSITION DU CONTENU DES FOSSES SEPTIQUES DES RÉSIDENCES ISOLÉES**

164-05-2008 Considérant que la municipalité de Mandeville a reçu la délégation de compétence en vue de procéder à un appel d'offres pour conclure un contrat avec un entrepreneur afin de pourvoir à la vidange, au transport et à la disposition du contenu des fosses septiques des résidences isolées des territoires des municipalités participantes à l'entente intermunicipale;

Considérant que la municipalité de Mandeville a reçu une seule soumission;

## ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU 14 MAI 2008

Considérant que le résultat de l'ouverture de la soumission est :  
-2758-9555 Québec inc. (Vacuum St-Gabriel inc.)  
4232 fosses (approximatif) à 115.95\$ plus taxes/chacune  
Supplément pour les fosses de plus de 3,9m<sup>3</sup> (850 gallons impérial) est de  
13.95\$/100 gallons impérial plus taxes  
Supplément pour vidange nécessitant plus de 30 mètres de tuyaux est de  
5.00\$/X 5 mètres de tuyau pour le supplément pour vidange nécessitant  
plus de 30 mètres de tuyaux plus taxes;

Considérant que la compagnie a fourni tous les documents exigés lors du dépôt de la soumission;

Considérant que tous les documents y compris le formulaire de soumission sont conformes aux exigences de l'appel d'offres;

Par conséquent,  
Il est proposé par M. Jean-Claude Charpentier  
Appuyé par M. André Desrochers  
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que la municipalité de Mandeville accepte la soumission de 2758-9555 Québec inc. (Vacuum St-Gabriel enr.) au prix indiqué précédemment et autorise la signature du contrat avec l'entrepreneur. Les documents remis lors du dépôt de la soumission font parties intégrantes de la présente résolution.

### MANDAT À M. PIERRE BERTRAND DE TEKNIKA HBA

165-05-2008 Sur une proposition de M. Jean-Claude Charpentier, appuyé par M. Denis Prescott il est résolu à l'unanimité des conseillers de mandater M. Pierre Bertrand de la firme Teknika HBA pour un échantillonnage des vingt-deux (22) lacs, un plan d'intervention gouvernemental et un coaching auprès des associations de lacs pour un montant global de 23 900.00\$ plus taxes. La proposition de services professionnels fait partie intégrante de la résolution. En plus, il y aura des frais de laboratoire qui seront facturés directement à la municipalité de Mandeville par Biolab pour un montant approximatif de 2300.00\$ plus taxes.

### DEMANDE D'AUTORISATION POUR LA SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET LA MUNICIPALITÉ DE MANDEVILLE

166-05-2008 Considérant que le pont P-01103 du Chemin du Parc au-dessus de la rivière Mastigouche a besoin de réparations majeures;

Considérant que Mme Julie Boulet, Ministre des Transports, a confirmé en date du 5 juillet 2007 de nous accorder une subvention pour la reconstruction dudit pont;

Considérant que la municipalité de Mandeville a demandé des soumissions pour faire effectuer les travaux tel que décrits dans l'appel d'offres;

Considérant que le contrat a été octroyé à l'assemblée régulière du conseil municipal du 3 décembre 2007 à Groupe TNT Merceron inc.;

Par conséquent,  
Il est proposé par M. André Desrochers  
Appuyé par M. Denis Prescott  
Et résolu à l'unanimité des conseillers

**ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU 14 MAI 2008**

Que la municipalité de Mandeville sollicite la signature d'un protocole d'entente avec le ministère des Transports afin d'être remboursée pour les travaux et les honoraires professionnels reliés aux rénovations du pont P-01103.

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

167-05-2008 Sur une proposition de M. André Desrochers, appuyé par M. Denis Prescott il est résolu à l'unanimité des conseillers que l'assemblée spéciale soit levée à 19h45.

\_\_\_\_\_  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Secrétaire d'assemblée